



Conformément à l'article 107 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, il est porté à la connaissance des électeurs que le Conseil communal, dans sa séance du 3 décembre 2022, a décidé :

BUDGET 2023

I. D'approuver tels que présentés :

1. Le budget 2023 de la Bourse communale

	Charges	Produits
Revenus de fonctionnement		Fr. 82'007'000.-
Prélèvement à des comptes de réserves		Fr. 5'784'000.-
Charges de fonctionnement	Fr. 82'671'000.-	
Attributions à des comptes d'amortissements	Fr. 7'840'000.-	
Attributions à des comptes de réserves	Fr. 475'000.-	
Imputations internes	Fr. 121'000.-	Fr. 121'000.-
Résultat - déficit BC		Fr. 3'195'000.-
Sommes égales	Fr. 91'107'000.-	Fr. 91'107'000.-

2. Le budget 2023 des Services industriels

	Charges	produits
Revenus de fonctionnement		
- Service des eaux		Fr. 3'334'000.-
- Service de l'électricité		Fr. 13'370'000.-
- Service du gaz		Fr. 1'523'000.-
Charges de fonctionnement		
- Service des eaux	Fr. 2'997'000.-	

- Service de l'électricité	Fr. 12'674'000.-	
- Service du gaz	Fr. 1'453'000.-	
Total fonctionnement	Fr. 17'124'000.-	Fr. 18'227'000.-
Attribution et prélèvement à des comptes		
- d'amortissements	Fr. 452'000.-	
- de réserves	Fr. 55'000.-	Fr. 0.-
Total des charges et revenus	Fr. 17'631'000.-	Fr. 18'227'000.-
Imputations internes		
Administration des S.I.	Fr. 3'867'000.-	Fr. 3'867'000.-
Résultat bénéfice des SI	Fr. 596'000.-	
Sommes égales	Fr. 22'094'000.-	Fr. 22'094'000.-

3 Récapitulatif budget 2023 de la Commune de Lutry		
Déficit Bourse communale	(-) Fr.	3'195'000.-
Bénéfice Services industriels	(+) Fr.	596'000.-
Déficit Commune de Lutry	(-) Fr.	2'599'000.-

4. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires 2023 (ORO 2023) :

de la Bourse communale de Fr. 2 289000.-

5. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2023) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'épuration des eaux	Fr. 800 000.-
du Service des eaux	Fr. 1 245 000.-
du Service de l'électricité	Fr. 1 865 000.-
de l'éclairage public	Fr. 2 650 000.-
du Service du gaz	Fr. 50 000.-

DEMANDE DE CREDIT POUR LA REHABILITATION DES COLLECTEURS D'EAUX USEES SUR LES QUAIS

- I. D'autoriser la Municipalité à réhabiliter les collecteurs d'eaux usées des quais.
- II. D'accorder les crédits nécessaires à ces travaux et aux prestations de service qui leur sont liées, soit la somme de CHF 1'634'000.- TTC.
- III. D'admettre le mode de financement proposé.

CESSION DE L'ENTIER DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LUTRY DANS NEO TECHNOLOGIES SA

- I. D'autoriser la vente aux meilleures conditions de l'entier de la participation de la Commune de Lutry dans Neo Technologies SA.

CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2022 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

- I. D'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2022 de la Bourse communale et des Services industriels tels que présentés.

*En vertu de l'article 107 de la loi précitée, les décisions ci-dessus peuvent faire l'objet d'une demande de référendum. Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai de récolte des signatures court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)*

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Guy Wolfensberger



La Secrétaire



Danahé Palmon